


AR PREFECTURE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Reçu le 06/03/2019

Accepte la proposition de Madame la Préfète de la Charente sur le montant de l'indemnité représentative de logement au titre de l'année 2018.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 6 mars 2019


Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

